



Combs la ville, le 08-02-11



## **La Poste - Enseigne 77 : Congés annuels, refusons le diktat !**

Plusieurs bureaux de Seine et Marne ont contacté la CGT FAPT 77 concernant une nouvelle note sur la gestion et la pose des CA.

Une fois de plus, la DTELP 77 invente des textes et modifie les textes existants. La raison est évidente. Avec les coupes sombres faites dans l'emploi sur notre département (-24.6% entre 2005 et 2010 - chiffres DTELP 77), la gestion du personnel, donc de ses droits, devient de plus en plus problématique...voire impossible !

### **Un troisième tour de congés ?**

Nous avons beau lire et relire le texte(\*), il n'est nullement fait état de 3 tours de congés. On est là dans l'invention pure qui a pour finalité de faire poser des CA aux agents quand cela arrange la Poste et non en fonction des besoins des personnels.

### **Des congés planifiés sur une année ?**

Alors là, c'est le pompon ! La DTELP 77, malgré ses engagements, n'arrive déjà pas à fournir le planning trimestriel qu'elle doit remettre à chaque agent ! Et on veut nous faire croire qu'elle serait en capacité de respecter un planning annuel des congés ? De plus, comment savoir avant fin Mars quels seront les besoins individuels de CA ? Pour l'immense majorité nous en sommes bien incapables ! Des besoins divers peuvent apparaître en cours d'année...Ne serait-ce que vouloir prendre quelques jours de congés pour « faire baisser la pression » qui est le lot quotidien du personnel.

### **Report au 31 décembre : 6 jours ?**

Et un détournement du texte de plus ! Même si la réglementation(\*) précise bien que le report de congés au-delà du 31 décembre revêt un caractère exceptionnel, ce même texte précise : « *Le report des congés d'une année sur l'année suivante est limité à 2 fois les obligations hebdomadaires (y compris 1 ou 2 jours de bonification). Les droits reportés doivent être utilisés avant le 1er mai.* ». Le calcul est donc simple à l'Enseigne. On travaille 6 jours / 7. Le report autorisé peut donc aller jusqu'à 12 jours.

### **Refuser l'inacceptable !**

La CGT FAPT 77 va s'adresser, une nouvelle fois, à la DTELP pour que cette pseudo-note soit purement et simplement retirée ! Tous les jours, la Poste génère, en toute connaissance de cause, du stress et de la souffrance au travail. La presse fait état d'évènements les plus dramatiques qu'il soit...

De plus en plus d'agents ne tiennent le coup qu'à grand renfort de médocs. Le Syndicat National des Médecins de Préventions de La Poste a alerté les dirigeants de la Poste.

Cette nouvelle note, qui pour la CGT FAPT 77 est totalement illégale, si elle s'appliquait, rendrait la vie au travail encore plus pesante. Une nouvelle fois, La Poste considère que la vie personnelle et la vie familiale présentent un aspect subsidiaire !

### Ce que dit et revendique la CGT.

- Les congés annuels appartiennent aux agents pas à La Poste
- Il faut un volant de remplacement à hauteur de 25 % pour permettre une meilleure gestion de toutes les absences
- Il faut aussi autoriser en période estivale, et tout particulièrement en juillet et août, le droit à plus d'agents en congés en embauchant des saisonniers avec priorité aux enfants de postières et postiers
- Il faut recruter des EAR en nombre suffisant... Plus de 50 emplois d'EAR ont « disparus » dans les dernières années sur notre département
- Il faut arrêter toutes les restructurations qui au final se traduisent par toujours moins d'emplois
- Il faut une véritable politique de recrutement à La Poste, à L'Enseigne, passant notamment par le remplacement de tout agent quittant la Poste (Retraite ou autre...)

**Ensemble, nous avons les moyens de faire reculer la Poste**

**Ensemble nous avons les moyens de faire disparaître cette note sur les congés**

**Ensemble, nous avons les moyens de nous faire respecter et de faire respecter nos droits**

**Pour défendre vos droits, pour en gagner de nouveaux  
« syndiquez-vous efficace »**

---

#### Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Facultatif : ☎ (perso.) ..... ☎ (profes.) .....

Grade/ Classification : ..... Métier : .....

Service/Bureau (nom et adresse) : .....



---

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 - C.C.P. Paris 20376 D

<http://www.cgt-fapt.fr> - e-mail : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr)

(\*)Lire le texte sur les congés en allant sur : [www.cgtfapt77.fr/public/blowup-images/gdce\\_pc1.pdf](http://www.cgtfapt77.fr/public/blowup-images/gdce_pc1.pdf)

Fédération des Activités Postales et de Télécommunications CGT, Syndicat de Seine et Marne

- CGT FAPT 77 BP 30111 77382 Combs la Ville

<http://www.cgtfapt77.fr>

Courriel : [cgtfapt77@orange.fr](mailto:cgtfapt77@orange.fr)

tél : 01 64 13 01 23 Fax : 01 64 88 64 61